

N° 17/6.13

[PREAVIS N° 17/4.13](#)

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 114'000.00 POUR ETUDIER ET PLANIFIER L'EVOLUTION DU SITE DE BEAUSOBRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes et MM. Romain BLUM, Philippe DERIAZ, Janine DEVAUD, Béatrice GENOUD-MAURER, Baptiste MULLER, Jean-Bernard THULER et Catherine HODEL, présidente. Elle s'est réunie le 7 mai 2013 devant le secrétariat du Théâtre de Beausobre et a été reçue par MM. Vincent JAKUES, syndic, Denis PITTET, municipal PAT (patrimoine) et Marc-André GREMION, chef de service (PAT) ainsi que Mme Roxane AYBEK, directrice du Théâtre de Beausobre. La commission remercie ces personnes pour la présentation du préavis ainsi que pour les réponses données aux questions.

La séance a eu lieu dans la salle de conférence nouvellement agencée dans les conteneurs du secrétariat du théâtre et la commission a constaté aussi bien l'adéquation des conteneurs que leurs équipements. Finalement, ils ont été dotés d'une pompe à chaleur (air/air) qui fournit le chauffage et la climatisation (contrairement au projet initial prévoyant un chauffage électrique).

1 PREAMBULE

M. Pittet a brossé l'historique du Complexe de Beausobre, en expliquant en particulier qu'après plus de 30 ans de bons et loyaux services, certaines parties nécessitent des rénovations (foyers), des extensions (secrétariat) et des agrandissements (restaurant et surtout AREMS). M. Pittet a aussi insisté sur le fait que le crédit octroyé en 1981 est pour ainsi dire amorti.

Le préavis fournit toutes les indications nécessaires sur le contexte et la situation, les composantes du site, les données constructives.

2 DISCUSSION

Suite à la présentation, la discussion a porté sur les questions et points suivants :

La demande de crédit se rapporte à une **étude préliminaire** qui doit permettre de déterminer ce qui pourrait se faire sur le site de Beausobre. Vu la complexité et les différents acteurs impliqués dans le site, différents dicastères ont participé à l'élaboration du préavis : AGCP pour le théâtre, Finances, IEEP, JSSL (AREMS). M. Jaques précise que l'étude tiendra aussi compte de l'implication du site dans le PALM pour l'accessibilité et le parking. Concernant l'AREMS, il soulève également la future obligation découlant de l'art. 63a de la Constitution pour un nouvel accueil parascolaire à journée continue et les synergies pouvant exister avec le restaurant.

Mme Aybek intervient pour expliquer les problèmes rencontrés par les foyers : ils démontrent des signes évidents de vétusté et ne sont plus du tout adaptés aux nombreuses locations ni aux besoins des utilisateurs, qu'il s'agisse des foyers pour le théâtre ou pour la location aux différentes sociétés pour les séminaires ou autres congrès.

M. Gremion explique que le Complexe de Beausobre est une construction de très bonne qualité, qu'il n'a pas nécessité de gros frais d'entretien jusqu'ici et que c'est en fait le remplacement des parois mobiles "hors service" qui a déclenché la mise en route de cette étude préliminaire.

MM. Pittet et Jaques fournissent aussi des explications au sujet de la future halle multifonctions. Ce projet est piloté par l'ARCAM qui a étudié Beausobre en tant que futur site d'implantation. L'ARCAM est arrivée à la conclusion que ce site ne se prête pas à une grande halle pour différentes raisons, en particulier qu'elle serait en contradiction avec le but scolaire et culturel de Beausobre. En revanche, l'étude préliminaire étant destinée à déterminer les futures possibilités du site, l'agrandissement des foyers pourrait accueillir à l'avenir aussi des événements différents.

Après l'octroi du crédit, il faut compter avec un délai de livraison d'environ une année pour cette étude préliminaire. Se basant sur les résultats, la Municipalité déposera ensuite, au fur et à mesure, des préavis au Conseil communal pour les étapes à venir, tout en veillant à un calendrier permettant au mieux de poursuivre toutes les activités du site de Beausobre, pour les foyers, le théâtre, le restaurant, etc.

D'autres points ont aussi été évoqués lors de cette séance. La Municipalité a donc pris note des remarques concernant ces points qui feront partie de l'étude : mauvaises odeurs dans le sous-sol (WC entre autres), climatisation (ou amélioration de la ventilation) pour le théâtre, salle de spectacle pour les jeunes. La commission a également émis le vœu d'être tenue au courant des résultats de l'étude, par une communication au Conseil communal ou par la "Municipalité en bref".

3 CONCLUSION

Après presque 30 ans d'utilisation intensive, les constructions de Beausobre vieillissent. Les projets de rénovation à venir revêtent différents degrés d'urgence et d'importance.

L'étude préliminaire doit permettre d'établir "une vision élargie" des besoins et de sonder les possibilités de développements à venir sur le site. Les diverses hypothèses de travail et la consultation des acteurs concernés permettront d'exploiter les potentialités du site de Beausobre dans le sens de l'intérêt public.

L'approche économique identifiera les projets les plus efficaces et permettra de juger la viabilité des scénarii. Les potentialités de partenariat public/privé PPP font partie intégrante de l'étude. Elles seront examinées notamment pour la réalisation et l'exploitation des parkings souterrains.

Les résultats de cette étude permettront à la Municipalité d'affiner sa stratégie, d'élaborer un calendrier d'action et d'interventions, de chiffrer les travaux, afin de présenter au Conseil communal un préavis documenté et détaillé qui proposera un diagnostic complet relatif à l'évolution du site de Beausobre à long terme.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité d'un crédit de CHF 114'000.00 pour étudier et planifier l'évolution du site de Beausobre;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 22'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Catherine Hodel